

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1943

31 juillet 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Abeco S.A. | 93234 | Temenos Luxembourg S.A. | 93231 |
| ACP Europe S.A. | 93234 | Te Ora S.A. | 93228 |
| AFET (Poland) S.A. | 93234 | Teseo Luxembourg S.A. | 93227 |
| Agile Finance S.A. | 93233 | Textil Participations S.A. | 93228 |
| I.I.C. International Investments Company S.A. | 93264 | Thedis Europe | 93227 |
| International Corporate Participations S.A. | 93262 | Touf S.A. | 93224 |
| Simap Finance S.A. | 93221 | Touf S.A. | 93224 |
| Skyline Investments S.A. | 93221 | TRADACOM s.à r.l. | 93231 |
| Soibel S.A. | 93225 | Trade Winds Services Sarl | 93231 |
| Sojumath Invest S.A. | 93226 | Triodos S II LuxCo S.à r.l. | 93222 |
| Solusion SA | 93226 | Turquoise Hill Resources Limited, Luxem- bourg Branch | 93222 |
| Solusion SA | 93226 | Varenne Luxembourg S.à r.l. | 93235 |
| Souf S.A. | 93218 | Wecam | 93231 |
| SRV Investments S.à r.l. | 93227 | Werner S.A. | 93232 |
| Steffi Lux Concept S.à. r.l. | 93227 | Westport Luxembourg S. à r.l. | 93233 |
| Sudermann S.à r.l. | 93218 | Wildmotion S.A. | 93232 |
| Summa Energy S.A. | 93224 | Wine Invest | 93232 |
| Summa Energy S.A. | 93225 | Yazou Investment S.A. | 93260 |
| Swan SICAV-SIF | 93225 | Zitro IP S.à r.l. | 93233 |
| Taranis | 93222 | Zitro IP S.à r.l. | 93233 |
| Taranis, SPF | 93222 | Zitro S.à r.l. | 93233 |

Souf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 104.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015086688/14.

(150098991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Sudermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 197.453.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am achtundzwanzigsten Mai.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B188.671,

hier vertreten durch Herrn Brendan D. KLAPP, Angestellter, berufsansässig in Beles, Großherzogtum Luxemburg,
aufgrund einer am 22. Mai 2015 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notarin "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienenene hat die Notarin gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

SATZUNG

Titel I. Name, Sitz, Geschäftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (im Folgenden das „Gesetz von 1915“) sowie dieser Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt den Namen Sudermann S.à r.l. (im Folgenden die „Gesellschaft“).

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 4. Der Geschäftszweck der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierungen an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäuden), langfristige immobilienbezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease), Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen und anderen Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobilien-gesellschaft" jede Gesellschaft oder jedes andere Investitionsvehikel, dessen Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderer Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diesen Investitionsvehikel gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solchen Investitionsvehikel bleibt, vorausgesetzt, dass die finanzierte Immobilie letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um den Geschäftszweck zu erfüllen sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung des Geschäftszwecks verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Art. 8. Solange nur ein Anteilsinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Anteilinhaber sind die Anteile unter den Anteilinhabern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nicht-Anteilhabern kann nur nach vorheriger Zustimmung von Anteilhabern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Anteilinhaber, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Hauptversammlung der Anteilinhaber beziehen.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Anteilinhaber sein können. Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Hauptversammlung der Anteilinhaber bestellt, die sie auch jederzeit wieder abberufen können. Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

Art. 11. Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Hauptversammlung der Anteilinhaber festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder
- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilinhaber oder die Hauptversammlung der Anteilinhaber abgewählt wird.

Art. 12. Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Geschäftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Hauptversammlung der Anteilinhaber zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind. Darüber hinaus kann eine gesonderte Entscheidung getroffen werden, durch die die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung

des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wird. Eine solche Delegation lässt die Einzelzeichnungsbefugnis der Geschäftsführer unberührt.

Titel IV. Hauptversammlung der Anteilhaber

Art. 14. Jeder Anteilhaber darf an gemeinsamen Entscheidungen unabhängig von der von ihm gehaltenen Anzahl von Anteilen teilnehmen. Jeder Anteilhaber hat Stimmrecht entsprechend der von ihm gehaltenen Anteile.

Solange die Gesellschaft nur einen Anteilhaber hat, übt dieser die Rechte der Hauptversammlung der Anteilhaber gemäß Abschnitt XII des Gesetzes von 1915 aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilhaber oder der Hauptversammlung der Anteilhaber getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Anteilhaber, werden die Beschlüsse in der Hauptversammlung der Anteilhaber gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Anteilhaber, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilhaber oder der Hauptversammlung der Anteilhaber zur Verfügung.

Art. 17. Die Hauptversammlung der Anteilhaber verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauffolgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

Titel VI. Liquidation, Auflösung

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Anteilhaber sein müssen und welche von der Hauptversammlung der Anteilhaber, mit der in Artikel 142 des Gesetzes von 1915 bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitest gehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Anteilhabern vereinbart ist.

Titel VII. Verschiedenes

Art. 19. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l. zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

Beschlüsse der Alleinigen Anteilinhaberin

Sodann fasst die Erschienenene, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Arwed Fischer, geboren am 02. November 1952 in Kemnath, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Beles, Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Juni 2015. Relation: EAC/2015/12772. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015086694/162.

(150098631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Simap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 juin 2015.

Résolutions:

L'assemblée décide de nommer les administrateurs et le commissaire pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Alfio Riciputo, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur et Président;

M. Mathieu Ledoux, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur;

Mme Annick Mayon, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur.

Commissaire:

VP Services S.à r.l., avec le siège social et au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.982.

Par ailleurs, il résulte que le siège social est transféré au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 8 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Simap Finance S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015086707/24.

(150098973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Skyline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.214.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 mai 2015:

Monsieur Marc KOEUNE, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015086708/11.

(150099043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.971.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIODOS S II LUXCO SARL
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015086754/12.

(150098903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Turquoise Hill Resources Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.883.

1) En date de ce jour, les personnes autorisées à engager individuellement la société Turquoise Hill Resources Ltd. sont les suivantes:

- Rowena, Albones, née le 18 décembre 1972 à Narrogin, Australie, avec adresse professionnelle au Unit 58, 6 Merthyr Road, New Farm, QLD 4005, Australie,
- Gardiner, Jill, née le 10 décembre 1958 à Belleville, Canada, avec adresse professionnelle au 3D-1067, Marinaside Crescent, V6Z 3A4 - Vancouver, British Columbia, Canada;
- Gillin, (Robert) Peter, né le 3 février 1949 à London, Canada, avec adresse professionnelle au 16 Admiral Road M5R 2L5, Toronto, Ontario, Canada;
- Robertson, Russel, né le 21 juillet 1947 à Chatham, Canada, avec adresse professionnelle au 100 King Street West, First Canadian Place, 24th Floor, M5K 1A1 - Toronto, Ontario, Canada;
- Tygesen, Jeffery, né le 22 avril 1958 à Salt Lake City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4700 Daybreak Parkway, 84095 - South Jordan, Utah, Etats-Unis d'Amérique;
- Gill, James W., né le 17 mai 1949 à Montreal, Canada, avec adresse professionnelle au 93, Old Forest Road, M5P 2R7 - Toronto, Ontario, Canada;
- Stegman, Craig, né le 27 novembre 1962 à Maryborough, Australie, avec adresse professionnelle au 3760, Aerie Cove, 84121 - Cottonwood Heights, Utah, Etats-Unis d'Amérique;

2) Le numéro de registre et la forme juridique de la personne morale de droit étranger Turquoise Hill Resources Ltd a été remplacé par le numéro 35336 et la forme juridique en société en actions, au registre de commerce du territoire du Yukon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Turquoise Hill Resources Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015086755/28.

(150098702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Taranis, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Taranis, SPF).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.486.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associées de la société à responsabilité limitée «TARANIS, SPF», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 181.486, constituée suivant acte reçu par devant Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3236 du 19 décembre 2013,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale
2. Changement de l'objet social
3. Divers.

II.- Que les associés représentés par leur mandataire, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représentée se reconnaissant dûment convoquée et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale change la dénomination sociale en «TARANIS» et modifie l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TARANIS», (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et de modifier l'article 2, comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014. Relation GRE/2014/4583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015086756/68.

(150098996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Touf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 104.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015086743/14.

(150098955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Touf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 104.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015086744/14.

(150099054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Summa Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.474.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire et extraordinaire du 5 juin 2015 à 12:00 heures tenue au siège à Luxembourg

L'Assemblée Générale Statutaire et Extraordinaire a décidé:

- La radiation immédiate, de l'administrateur Mr Jean RIWERS, domicilié 72, Um Béil, L-7653 Heffingen au Luxembourg.
- La radiation immédiate, de l'administrateur Mr David Nicholas VINCENT, domicilié 65, Jaworowa, PL-05830 Nardzyn en Pologne.
- La radiation immédiate de l'administrateur Mr Piotr TYRANOWSKI, domicilié 18, Almastrasse, CH-8708 Männedorf en Suisse.
- La radiation immédiate, du Commissaire aux Comptes ayant la dénomination sociale FIDEX AUDIT Sàrl, numéro d'immatriculation B48513 au Registre des Sociétés du Luxembourg et ayant son siège social au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Le transfert du siège social au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- La nomination de l'administrateur et de l'administrateur-délégué Mr Philippe ETIENNE, né le 17 mars 1960 à Asnières (92) France et domicilié au 25 rue Marbeuf, 75008 Paris, France.
- La nomination de l'administrateur Mr Darisz Jacek GALA, né le 6 février 1959 à Warszawa en Pologne et domicilié au ul.Nowo Ursynowska 147/18, 02-778 Warszawa.
- La nomination de l'administrateur Mr Mamadou Dioulde DIALLO, né le 19 janvier 1955 à Mamou en Guinée et domicilié Commune Kaloum, quartier Almamy, BP 2799 Conakry, République de Guinée.
- La nomination du Commissaire aux Comptes MONTEREY AUDIT Sàrl, enregistrée B-78967 au registre des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège au 29 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015086729/30.

(150098303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Summa Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.474.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire et extraordinaire du 5 juin 2015 à 12:00 heures tenue au siège à Luxembourg

L'Assemblée Générale prend note du nom exacte de:

- de l'administrateur Mr Dariusz Jacek GALA, né le 6 février 1959 à Warszawa en Pologne et domicilié au ul. Nowo Ursynowska 147/18, 02-778 Warszawa.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015086730/14.

(150098610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Swan SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.600.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 9 juin 2015:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants, pour un mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit approuver les états financiers au 31 décembre 2015:

* Mr. Enrico Angella, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

* Mr. Fabrizio Biondo, Administrateur

* Mr. Andrea Rocca, Administrateur

* Mr. Sante Jannoni, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit approuver les états financiers au 31 décembre 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Enrico Angella, Salita dei Castagni 9, CH - 6900 LUGANO PARADISO

Administrateurs

- Mr. Fabrizio Biondo, Via Volta 15, I 22012 Cernobbio, ITALY

- Mr. Andrea Rocca, 6 Via G. Verdi, I-20121 MILAN, ITALY

- Mr. Sante Jannoni, 11 rue Beatrix de Bourdon, L-1225 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à 2, rue Gerhard Mercator L-1014 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086731/28.

(150098895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Soibel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16A, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 102.121.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in der form der ordentlichen Generalversammlung vom 8. April 2015

Im Jahre 2015, am 8. April sind die Gesellschafter der SOIBEL S.A. in einer außerordentlichen Generalversammlung abgehalten in der Form der ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Herr Joachim Junk, Hochbautechniker, Betriebswirt und Maurermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Altforweilerstrasse 10

- Frau Heike Heffinger-Junk, geborene Heffinger, Ehegattin von Herrn Joachim Junk, Hausfrau, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Altforweilerstrasse 10

- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

2015 abgelaufen sind, werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

Zudem da das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates:

- Herr Joachim Junk, Hochbautechniker, Betriebswirt und Maurermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Altforweilerstrasse 10

2015 abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

Da das Mandat des Aufsichtskommissars von:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

2015 abläuft, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021. Luxembourg, den 8. April 2015.

Référence de publication: 2015086718/29.

(150098863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Sojumath Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 136.247.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015086719/11.

(150098980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Solusion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086720/10.

(150099021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Solusion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.325.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/06/2015 à 10 h

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/06/2015.

Mr Jean GREFF / Mme C. SIMON / Mme Aurélie VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015086721/20.

(150099023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

SRV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086723/10.

(150099009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Steffi Lux Concept S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 180.165.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue en date du 22 mai 2015 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle 1, rue Pierre Claude, L-4063 Esch-sur-Alzette au 77, rue de l'usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015086724/13.

(150098256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015

L'assemblée a décidé de réélire les administrateurs suivants:

- Monsieur Eric LECLERC, 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald
- Monsieur Christophe JASICA, 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald
- Monsieur Francis ZELER, 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

L'assemblée a décidé de réélire comme commissaire aux comptes, Pascal FABECK, 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015086762/18.

(150098213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Thedis Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52B, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 171.527.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 28/05/2015:

01 Tous les administrateurs étaient présents.

02 Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer AD Consult Sàrl, demeurant 67, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH en tant que dépositaire des actions au porteur.

Olivier DELRUE
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015086764/13.

(150098779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2015

Il résulte du procès-verbal que:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

- Madame Nathalie PRIEUR, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,
- Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
- Monsieur Brunello DONATI, demeurant professionnellement à 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano,

L'Assemblée renouvelle le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite sous le numéro B 33 849 et ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEXTIL PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015086763/19.

(150098769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Te Ora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.840.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "TE ORA S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société Anonyme", established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the R.C.S. of Luxembourg section B number 140.840, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg on July 31st, 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 2124 on September 2, 2008 and whose Articles of Incorporation were for the last time amended by a deed of Maître Paul DECKER, prenamed, on March 3rd, 2009 published in the Luxembourg Memorial C number 752 on April 7th, 2009.

There appeared:

- 1.- Tikehau Capital Advisors S.A.S., a "Société par actions simplifiées" with registered office at 32, rue Manceau, 75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of France under the number 480622026 ("Shareholder 1"), and
- 2.- Tikehau Capital Partners S.A.S., a "Société par actions simplifiées" with registered office at 32, rue Manceau, 75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of France under the number 477599104 ("Shareholder 2"), and
- 3.- Tikehau Investment Management S.A.S., a "Société par actions simplifiées" with registered office at 32, rue Manceau, 75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of France under the number 491909446 ("Shareholder 3").

All here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the 3,100 (three thousand one hundred) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Proposal to the shareholders of the Company to put the Company into voluntary liquidation;

2. Proposal to the shareholders of the Company to appoint Mr. Bernard Herman and Mr. Jean Van der Spek to act as individual liquidators of the Company;

3. Request the shareholders to resolve on the dissolution and subsequent voluntary liquidation of the Company, the appointment of Mr. Bernard Herman and Mr. Jean Van der Spek to act as individual liquidators of the Company, and the determination of the liquidator's powers and of the liquidation procedure; and

4. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Bernard Herman, born on July 15th, 1956 in Haine-Saint-Paul in (Belgium) residing professionally at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and Mr. Jean Van der Spek, born on March 1959 in Uccle (Belgium) residing professionally at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to act as individual liquidators of the Company (the "Liquidators"), with independent power.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidators may, under their sole responsibility, delegate their powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidators, acting individually under their sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidators to make, in their sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme "TE ORA S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.840, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2124 du 2 septembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER le 3 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 752 du 7 avril 2009.

A comparu:

1.- Tikehau Capital Advisors S.A.S., une «Société par actions simplifiées» domiciliée au 32, rue Manceau, 75008 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de France sous le numéro 480622026 (l'Actionnaire 1),

2.- Tikehau Capital Partners S.A.S., une «Société par actions simplifiées» domiciliée au 32, rue Manceau, 75008 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de France sous le numéro 477599101 (l'Actionnaire 2)

3.- Tikehau Investment Management S.A.S., une «Société par actions simplifiées» domiciliée au 32, rue Manceau, 75008 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de France sous le numéro 491909446 (l'Actionnaire 3)

Toutes les trois représentées par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature «ne variatur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 3,100 (trois mille cent) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Proposition de la dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Proposition des actionnaires de nommer de Monsieur Bernard Herman et Monsieur Jean Van der Spek, pour agir en tant que liquidateurs individuels de la Société (les "Liquidateurs");

3. Demande des actionnaires sur la dissolution et la mise en liquidation volontaire ultérieure de la Société, la nomination de Monsieur Bernard Herman et Monsieur Jean Van der Spek, pour agir en tant que liquidateurs individuels de la Société, et la détermination des pouvoirs des Liquidateurs et de la procédure de liquidation de la Société; et

4. Divers

III.- Après en avoir délibéré, les Actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Monsieur Bernard Herman, né le 15 juillet 1956 à Haine-Saint-Paul (Belgique) demeurant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et Monsieur Jean Van der Spek, né le 8 mars 1959 à Uccle (Belgique), demeurant au professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg pour agir en tant que liquidateurs individuels de la Société (les "Liquidateurs").

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'attribuer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Actionnaires décident en outre que les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Actionnaires. Les Liquidateurs pourront déléguer, sous leurs propres responsabilités, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Actionnaires décident en outre de conférer à et d'autoriser les Liquidateurs, agissant individuellement par leurs seules signatures au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

Les Actionnaires décident également de conférer à et d'autoriser les Liquidateurs, à leurs seules discrétions, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 juin 2015. 2LAC/2015/12461. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086758/135.

(150098712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Temenos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 28.792.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 8 juin 2015

En date du 8 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Sébastien VUILLIER, né le 27 avril 1972 à Besançon, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature: pouvoir de signature conjoint avec un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

TEMENOS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2015086759/17.

(150098874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

TRADACOM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 169.136.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015086771/13.

(150098953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Trade Winds Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 112.638.

EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Jean-François LECOMTE, gérant et associé de la société TRADE WINDS SERVICES SARL confirme sa nouvelle adresse:

Sinclair House, 4, Raoul Rivet Street, Port Louis 11327, Ile Maurice

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015086772/12.

(150098706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Wecam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086812/10.

(150098221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Werner S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 juin 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Gonderange, liquidateur de la société Werner s.a. dont le siège social 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été dénoncé en date du 19 décembre 2013, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32093, en remplacement de Maître Anthony Braesch, liquidateur nommé suivant jugement de mise en liquidation du 19 décembre 2013.

Pour extrait conforme
Me Yann Baden
Le liquidateur

Référence de publication: 2015086813/15.

(150099090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Wildmotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086814/10.

(150099120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Wine Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfirt, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 131.894.

Extrait de la convention de cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 31 décembre 2014, que:

Monsieur Pascal Carré, demeurant à B-6717 LOTTERT, Rue de la Barrière, 375 A, a cédé 20 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée WINE INVEST à Monsieur Aristide Spies, demeurant à B-6730 Bellefontaine, Rue d'Orval, 165.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2015, la répartition des parts sociales est la suivante:

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Pascal Carré: | 80 parts sociales |
| Aristide Spies: | <u>20 parts sociales</u> |
| | 100 parts sociales |

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 20 avril 2015

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Aristide Spies, demeurant à Rue d'Orval, 165 à B-6730 Bellefontaine.

Le Conseil de Gérance est donc désormais composé comme suit:

- Pascal Carré
- Aristide Spies

2. L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse du gérant et associé Pascal Carré, qui demeure désormais à Rue de la Barrière, 375A à B-6717 Lottert.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015086815/26.

(150098810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Westport Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 172.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015086808/11.

(150098654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086823/10.

(150098727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.320.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréée de la Société est désormais au: 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086824/14.

(150098929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Zitro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086825/10.

(150098726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Agile Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 152.973.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015086897/12.

(150099541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

En date du 4 juin 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la révocation de l'administrateur suivant en date du 6 mai 2015:

* Monsieur John Patrick McCarthy.

- Nomination du nouvel administrateur suivant, à compter du 6 mai 2015, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020:

* Monsieur Philippe André Grasser, né le 25 mai 1966 à Strasbourg, France, ayant pour adresse professionnelle le 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015086894/18.

(150099211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Abeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 162.511.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015086889/11.

(150099921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2015 à 11 heures à Luxembourg

Résolution:

L'assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de MM. Rik Timmermans, Alaric de Murga et Jan de Ridder au poste d'Administrateur pour un terme qui expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2015.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité le mandat de la société THE CLOVER, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015086892/18.

(150099965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Varenne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.756.260,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 196.459.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Varenne Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.459 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on 24 April 2015 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

(1) Capital Dynamics Mid-Market Direct III LP, a limited partnership, registered with the Companies House under number LP014746 and having its registered office at 50 Lothian Road, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom (“CD”);

(2) Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., a limited liability partnership incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23/F San Francisco, CA, 94111, USA (“PG”);

(3) Pantheon International Participations Plc, a public limited company registered in England and Wales with company number 2147984 of Beaufort House, 51 New North Road, Exeter, Devon, EX4 4EP, United Kingdom (“PIP”);

(4) Pantheon Multi-Strategy Co-Investment Program 2014, L.P. - Global Series, a limited liability partnership incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23/F San Francisco, CA, 94111, USA (“PM”),

(PG, PIP and PM inclusive being "Pantheon", and parties (1) to (4) inclusive each being a “Shareholder” and together the “Shareholders”),

hereby represented by Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of four (4) “ad hoc” proxies, given by substitution under private seal.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at the Meeting.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Change the nominal value of the shares from their current nominal value of one Euro (EUR 1) per share to one Euro cent (EUR 0.01) per share;
3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of nine million seven hundred and forty three thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 9,743,760) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to nine million seven hundred and fifty six thousand two hundred and sixty Euro (EUR 9,756,260), through the creation and the issue of nine hundred and seventy four million three hundred seventy six thousand (974,376,000) new ordinary shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01);
4. Subscription to, intervention of and payment by the Shareholders of all the aforementioned new ordinary shares by way of a contribution in cash in aggregate amount (including premium) of nineteen million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 19,650,000);
5. Authorization and approval regarding the creation of alphabet shares and reclassification of nine hundred and seventy five million six hundred and twenty six thousand (975,626,000) of the existing ordinary shares into alphabet shares of ten different classes, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each so the existing ordinary shares shall be reclassified into:
 - a. one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class A Shares”);

b. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class B shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class B Shares”);

c. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class C shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class C Shares”);

d. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class D shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class D Shares”);

e. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class E shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class E Shares”);

f. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class F shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class F Shares”);

g. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class G shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class G Shares”);

h. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class H shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class H Shares”);

i. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class I shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class I Shares”); and

j. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class J shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the “Class J Shares”), (together, the “Shares”);

6. Authorization and approval of the restatement of the Articles to reflect inter alia the reduction of the nominal value, the increase of the share capital of the Company, the creation of alphabet shares, and the amendment of any relevant provisions of the Articles in that respect;

7. Appointment of Judicaël Mounquenguy, with French nationality, born on 24 May 1982, in Lambaréné, Gabon, residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company for an unlimited period of time; confirmation of the mandate and, to the extent necessary, appointment of Massimo Longoni as class A manager of the Company for an unlimited period of time;

8. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. That the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares of the Company from their current value of one Euro (EUR 1) per share to one Euro cent (EUR 0.01) per share. As a result of the above mentioned reduction of the nominal value of the shares, the share capital of the Company is from now on composed of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares held by each of the following Shareholders in the following numbers:

a. four hundred and eighty thousand seven hundred and sixty nine (480,769) ordinary shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each are held by CD;

b. four hundred and seventy thousand (470,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each are held by PG;

c. two hundred and fifty seven thousand six hundred and ninety three (257,693) ordinary shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each are held by PIP; and

d. forty one thousand five hundred and thirty eight (41,538) ordinary shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each are held by PM.

Third resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by a nominal amount of nine million seven hundred and forty three thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 9,743,760) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to nine million seven hundred and fifty six thousand two hundred and sixty Euro (EUR 9,756,260), through the creation and the issue of nine hundred and seventy four million three hundred and seventy six thousand (974,376,000) new ordinary shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

Fourth resolution

The Meeting accepts the subscription of the increase of share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

CD hereby represented by Thibaud Herberigs, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, intervenes at the present Meeting and expressly declares to: (i) subscribe to three hundred and seventy four million seven hundred and sixty thousand (374,760,000) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) for an aggregate subscription price equal to three million seven hundred and forty seven thousand six hundred Euro (EUR 3,747,600), and (ii) pay up in full the three hundred and seventy four million seven hundred and sixty thousand (374,760,000) ordinary shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount (including premium) of seven million five hundred and fifty seven thousand six hundred and ninety two Euro and twenty nine Euro cents (EUR 7,557,692.29) (the Contribution in Cash 1).

PG hereby represented by Thibaud Herberigs, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, intervenes at the present Meeting and expressly declares to: (i) subscribe to three hundred and sixty six million three hundred and sixty five thousand three hundred and seventy six (366,365,376) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) for an aggregate subscription price equal to three million six hundred and sixty three thousand six hundred and fifty three Euro and seventy six Euro cents (EUR 3,663,653.76), and (ii) pay up in full the three hundred and sixty six million three hundred and sixty five thousand three hundred and seventy six (366,365,376) ordinary shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount (including premium) of seven million three hundred and eighty eight thousand four hundred Euro and one Euro cent (EUR 7,388,400.01) (the Contribution in Cash 2).

PIP hereby represented by Thibaud Herberigs, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, intervenes at the present Meeting and expressly declares to: (i) subscribe to two hundred million eight hundred and seventy one thousand three hundred and sixty (200,871,360) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) for an aggregate subscription price equal to two million eight thousand seven hundred and thirteen Euro and sixty Euro cents (EUR 2,008,713.60), and (ii) pay up in full the two hundred million eight hundred and seventy one thousand three hundred and sixty (200,871,360) ordinary shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount (including premium) of four million fifty three thousand nine hundred and twenty three Euro and three Euro cents (EUR 4,050,923.03) (the Contribution in Cash 3).

PM hereby represented by Thibaud Herberigs, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, intervenes at the present Meeting and expressly declares to: (i) subscribe to thirty two million three hundred and seventy nine thousand two hundred and sixty four (32,379,264) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) for an aggregate subscription price equal to three hundred and twenty three thousand seven hundred and ninety two Euro and sixty four Euro cents (EUR 323,792.64), and (ii) pay up in full the thirty two million three hundred and seventy nine thousand two hundred and sixty four (32,379,264) ordinary shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount (including premium) of six hundred and fifty two thousand nine hundred and eighty four Euro and sixty seven Euro cents (EUR 652,984.67) (the Contribution in Cash 4 and together with the Contribution in Cash 1, Contribution in Cash 2 and Contribution in Cash 3, the Cash Contribution).

The Cash Contribution in amount of nineteen million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 19,650,000) of readily available cash paid by the Shareholders as provided above is acknowledged. Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Shareholders resolve that the amount paid for the nine hundred and seventy four million three hundred and seventy six thousand (974,376,000) new ordinary shares by way of the Cash Contribution shall be allocated as follows:

- a. nine million seven hundred and forty three thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 9,743,760) to the share capital account of the Company; and
- b. nine million nine hundred and six thousand two hundred and forty Euro (EUR 9,906,240) (the "Share Premium") to the share premium account of the Company.

As a result, the share capital of the Company, is from now on set at nine million seven hundred and fifty six thousand two hundred and sixty Euro (EUR 9,756,260), represented by nine hundred and seventy five million six hundred and twenty six thousand (975,626,000) ordinary shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create alphabet shares and to reclassify the nine hundred and seventy five million six hundred and twenty six thousand (975,626,000) existing ordinary shares into alphabet shares of ten different classes, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, as provided below:

- a. one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares;
- b. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class B Shares;
- c. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class C Shares;
- d. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class D Shares;
- e. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class E Shares;

- f. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class F Shares;
 g. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class G Shares;
 h. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class H Shares;
 i. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class I Shares; and
 j. one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) Class J Shares,
 having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The Meeting further resolves that the Shares will be held by the Shareholders in such numbers as set out in the below table:

| | | Number of Shares subscribed | | | | |
|-------------|-------------|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | A | B | C | D | E |
| Shareholder | CD | 480,769 | 41,640,000 | 41,640,000 | 41,640,000 | 41,640,000 |
| | PG | 470,000 | 40,707,264 | 40,707,264 | 40,707,264 | 40,707,264 |
| | PIP | 257,693 | 22,319,040 | 22,319,040 | 22,319,040 | 22,319,040 |
| | PM | 41,538 | 3,597,696 | 3,597,696 | 3,597,696 | 3,597,696 |
| | Total | 1,250,000 | 108,264,000 | 108,264,000 | 108,264,000 | 108,264,000 |

| | | Number of Shares subscribed | | | | |
|-------------|-------------|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | F | G | H | I | J |
| Shareholder | CD | 41,640,000 | 41,640,000 | 41,640,000 | 41,640,000 | 41,640,000 |
| | PG | 40,707,264 | 40,707,264 | 40,707,264 | 40,707,264 | 40,707,264 |
| | PIP | 22,319,040 | 22,319,040 | 22,319,040 | 22,319,040 | 22,319,040 |
| | PM | 3,597,696 | 3,597,696 | 3,597,696 | 3,597,696 | 3,597,696 |
| | Total | 108,264,000 | 108,264,000 | 108,264,000 | 108,264,000 | 108,264,000 |

The Meeting finally resolves to allocate the existing Share Premium to the newly created Shares as follows:

| | | Share Premium attached to each class of Shares (EUR) | | | | |
|-------------|-------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | A | B | C | D | E |
| Shareholder | CD | 0 | 423,343.57 | 423,343.59 | 423,343.59 | 423,343.59 |
| | PG | 0 | 413,860.73 | 413,860.69 | 413,860.69 | 413,860.69 |
| | PIP | 0 | 226,912.15 | 226,912.16 | 226,912.16 | 226,912.16 |
| | PM | 0 | 36,576.91 | 36,579.89 | 36,579.89 | 36,579.89 |
| | Total | 0 | 1,100,693.36 | 1,100,693.33 | 1,100,693.33 | 1,100,693.33 |

| | | Share Premium attached to each class of Shares (EUR) | | | | |
|-------------|-------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | F | G | H | I | J |
| Shareholder | CD | 423,343.59 | 423,343.59 | 423,343.59 | 423,343.59 | 423,343.59 |
| | PG | 413,860.69 | 413,860.69 | 413,860.69 | 413,860.69 | 413,860.69 |
| | PIP | 226,912.16 | 226,912.16 | 226,912.16 | 226,912.16 | 226,912.16 |
| | PM | 36,579.89 | 36,579.89 | 36,579.89 | 36,579.89 | 36,579.89 |
| | Total | 1,100,693.33 | 1,100,693.33 | 1,100,693.33 | 1,100,693.33 | 1,100,693.33 |

Sixth resolution

The Meeting resolves to restate the Articles to reflect inter alia the reduction of the nominal value of the shares, the increase of the share capital of the Company, the creation of alphabet shares, the reclassification of the existing ordinary shares and the amendment of any relevant provisions of the Articles in that respect so that the restated Articles shall read henceforth as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any amount of freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) as freely determined by the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled to the extent available but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out when in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium and capital contribution account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Capital Dynamics means Capital Dynamics Mid-Market Direct III LP;

Chairman has the meaning given to it in article 15;

Class A Manager(s) has the meaning given to it in article 15;

Class B Manager(s) has the meaning given to it in article 15;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Varenne Luxembourg S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 25;

General Meetings means the general meetings of the Shareholder(s) of the Company;

General Meeting means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 27;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Pantheon means each of Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., Pantheon International Participations Plc of Beaufort House and Pantheon Multi-Strategy Co-Investment Program 2014, L.P.;

Relevant Agreement means any shareholders' agreement, joint venture agreement or similar agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the Shareholders vis-a-vis the Company that may be entered into from time to time by the Shareholders and the Company, as it may be amended from time to time (including, without any limitation, any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the Company, Capital Dynamics and Pantheon, as it may be amended from time to time);

Reserved Matters means the matters listed in schedule 1;

Secretary has the meaning given to it in article 17;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Special Consent means in relation to:

(a) a resolution of the General Meeting, those Shareholders holding at least 90% of the amount invested in the Company; and

(b) where the context requires, a resolution of the Board of Managers or otherwise, a resolution approved by those Shareholders holding at least 90% of the amount invested in the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present Articles of Association.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The provisions of this Article 2 are subject to any Relevant Agreement.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Varenne Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at nine million seven hundred and fifty six thousand, two hundred and sixty Euro (EUR 9,756,260) represented by:

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class E shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class F shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class G shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class H shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class I shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred and eight million two hundred and sixty four thousand (108,264,000) class J shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association, any Relevant Agreement or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the “Capital contribution” account of the Company. The amount of the capital contribution account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 7. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a sole Shareholder, the sole Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may only be transferred subject to the terms of any Relevant Agreement and in accordance with the Companies Act.

Art. 8. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Art. 9. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Art. 10. Each Share will entitle the holder thereof to one (1) vote on all matters upon which Shareholder(s) has/have the right to vote.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one (1) or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers as the case may be, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Art. 12. Subject to the terms of any Relevant Agreement, the issued capital of the Company may be increased or reduced one (1) or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

Art. 13. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Chapter IV. - Managers

Art. 15. The provisions of this Article 15 are subject to any Relevant Agreement.

15.1 Management

The Company is managed by two (2) Managers, of which

(a) one Manager shall be appointed, removed or replaced at the nomination of Capital Dynamics (the “Class A Manager”); and

(b) one Manager shall be appointed, removed or replaced at the nomination of Pantheon (the “Class B Manager”).

Capital Dynamics shall, at any time, be entitled to nominate by notice in writing to the Company a candidate for the appointment or replacement of the Class A Manager.

Pantheon shall, at any time, be entitled to nominate by notice in writing to the Company a candidate for the appointment or replacement of the Class B Manager.

The Managers as appointed will constitute a Board of Managers. A Manager needs not to be Shareholder.

The Shareholders shall cast their votes in a General Meeting to effect the appointment of the candidates so nominated.

A majority of the Managers shall at all times be Luxembourg resident individuals. The Managers shall at all times act in accordance with the duties imposed on them by applicable law, irrespective of whether they were appointed by or upon the nomination of any particular person.

Any appointment or removal shall, unless the contrary intention appears, take effect from the date it is decided by a General Meeting in writing or, as the case may be, such other effective date as may have been agreed.

15.2 Meetings of the Board of Managers

A chairman pro tempore of the Board of Managers (the “Chairman”) may be appointed by the Board of Managers for each Board of Managers meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board of Managers for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board of Managers.

At least two Business Days' notice, or such other period as the Managers shall agree in writing, of each meeting of the Board of Managers shall be given to each Manager. The notice shall be accompanied by an agenda setting out in such reasonable detail as may be practicable the matters to be resolved at the meeting. In addition, if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board of Managers may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board of Managers.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The quorum for the transaction of business at meetings of the Board shall be two Managers, present in person or represented at the meetings of the Board of Managers by another Manager, as evidenced by a valid power of attorney to that effect, at the meeting in Luxembourg. If a quorum is not present at a meeting of the Board of Managers at the time when any business is considered, no resolutions shall be adopted. Any Manager may require that the meeting be reconvened.

Subject to the Reserved Matters and any contrary provisions of these Articles of Association or any Relevant Agreement, all resolutions of the Board of Managers shall require the approval of a majority of the Managers.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one (1) or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. Such a circular resolution of the Board of Managers is deemed to be adopted in Luxembourg. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15.3 Powers of the Board of Managers

Subject to any Relevant Agreement, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company and all powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the authority of the Board of Managers.

No actions or resolutions relating to the Reserved Matters shall be undertaken by the Board of Managers (assuming the Board of Managers would enjoy the power to carry out or to implement such actions or resolutions) or any Manager without Special Consent.

15.4 Delegation of powers

Subject to any Relevant Agreement, the Board of Managers may appoint one (1) or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

Subject to any Relevant Agreement, the Board of Managers is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

15.5 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures the two (2) Managers.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

15.6 Deadlock

Subject to any Relevant Agreement if at any time a resolution concerning a matter which is bona fide considered by the Shareholder procuring the proposal of such resolution to be of material importance to the Company and which has been duly proposed at a meeting of the Board of Managers or of the Shareholders, as the case may be, is not unanimously passed at such meeting, the resolution shall be resubmitted to the Board of Managers or, as the case may be, to the Shareholders, for its reconsideration at a meeting to be held not more than twenty (20) Business Days after the date of the meeting at which the resolution was first proposed. During the second meeting of the Board of Managers or Shareholders' meeting, the Managers or, as the case may be, the Shareholders shall endeavour to resolve the matter which is the subject of such resolution or agree that such resolution should be withdrawn.

Art. 16. A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 17. Subject to any Relevant Agreement, a secretary may be appointed by a resolution of the Board of Managers (the "Secretary"). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one (1) or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Chapter V. - Shareholders

Art. 18. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to any Relevant Agreement, the Articles of Association and the Companies Act. The sole Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholder(s).

Art. 19. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Art. 20. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

The provisions of this Article 20 are subject to any Relevant Agreement.

Art. 21. Unless there is only one sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with any Relevant Agreement, the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The provisions of this Article 21 are subject to any Relevant Agreement.

Art. 22. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

The provisions of this Article 23 are subject to any Relevant Agreement.

Art. 24. The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter VI. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 25. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which begins on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first of December two thousand fifteen (the "Financial Year").

Art. 26. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 27. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, share premium or capital contribution account to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium or amounts in the capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half (1/2) of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable Law and application of any Relevant Agreement

Art. 29. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined:

- (a) in accordance with the provisions of any Relevant Agreement provided always that such Relevant Agreement shall be in accordance with the applicable Laws, in particular the Companies Act; and
- (b) to the extent not provided for by any Relevant Agreement, in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Subject to the Laws, in the event of any inconsistency between any Relevant Agreement and the Articles of Association, the Relevant Agreement will prevail.

Schedule 1. Reserved matters

The matters set out in this Schedule are subject to the provisions of any Relevant Agreement.

1. Share Capital.

1.1 Propose or permit to be proposed any alteration to its share capital (including any increase or decrease) or the rights attaching to its shares or waive any right to receive payment on any of its shares issued partly paid.

1.2 Create, allot, issue, buy-in or redeem any share or loan capital or grant or agree to grant any options or warrants for the issue of any share or loan capital or issue any securities convertible into shares, or establish or amend any employee incentive scheme except as required by any Relevant Agreement.

1.3 Waive or alter, or, except as set out to the contrary in any Relevant Agreement, exercise, any pre-emptive right in connection with the interests in Varenne 2 held by the Company.

1.4 Exercise, waiver or alter any pre-emptive right in connection with Investments in the Company.

2. Articles of Association. Propose or permit to be proposed any amendment to the Articles of Association or the Varenne By-Laws.

3. Distributions. Propose or pay any dividend or propose or make any other distribution, save in connection with an Exit.

4. Transactions.

4.1 Other than where expressly contemplated by any Relevant Agreement, subscribe or otherwise acquire or dispose of any interest in the share capital or instruments convertible into or exchangeable for share capital of any other company or body corporate.

4.2 Acquire or dispose of the whole or part of the undertaking of any other person or dispose of the whole or part of its undertaking or merge (or merge any part of its business) with any other person or propose to do so.

4.3 Approve any matters requiring the approval of the Company pursuant to the Varenne 2 Shareholders' Agreement.

5. Liquidation.

5.1 Any application to be declared bankrupt or for a suspension of payments of the Company.

5.2 The passing of any resolution for a liquidation or to technically liquidate the Company by disposal of all or substantially all of its assets.

6. Change of Business.

6.1 Make any material change to the nature of its business or the jurisdiction where it is managed and controlled.

6.2 Alter the Company's name or any of its trade names or registrations of any of its domain names.

6.3 Establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business.

6.4 Do any act or thing outside the ordinary course of the business carried on by it.

7. Financial.

7.1 Make any change to:

(a) The Company's auditors (if any);

(b) The Company's accounting reference date; of

(c) The Company's accounting policies, bases or methods from those set out in the annual accounts and the accountants' report (other than as required by law);

7.2 Creating any security interest over, accepting any restrictions or encumbrances on, or granting a pledge or mortgage or right of usufruct or other security interest over, any assets of the Company.

7.3 Issue any debt or debt-like instruments, incur any debt or finance and/or enter into any financing arrangements or other financial accommodation.

7.4 Give any indemnity or guarantee.

7.5 Make any claim, disclaimer, surrender, election or consent of a material nature for tax purposes.

8. Board and Managers.

8.1 Save in accordance with any Relevant Agreement, permit the appointment (and determine the remuneration and terms of engagement) of any person as a board member (other than the Capital Dynamics Manager and the Pantheon Manager or administrator (other than Groupe Electa S.A.) or remove any board member or administrator.

8.2 Establish any committee of the Board.

9. Litigation. Conduct (whether as plaintiff or defendant) or settle any litigation, except for the collection of debts arising in the ordinary course of the business.

10. Contracts.

10.1 Other than entry into the Varenne 2 Shareholders' Agreement and the administration agreement with Groupe Electa S.A., enter into or vary or amend any transaction or agreement (and which shall, for the avoidance of doubt, include any agreement or arrangement between any Shareholder or its Affiliates relating to the transaction).

10.2 Enter into any transaction or make any payment other than on an arm's length basis for the benefit of the Company.

10.3 Enter into or vary any partnership, shareholders, joint venture or consortium agreement (including the Varenne 2 Shareholders' Agreement) or acquisition or disposal agreement.

11. Insurance. Make any material change to the level, scope or extent of the Company's insurance cover (including any D&O insurance).

12. Miscellaneous.

12.1 Make any political contributions of any nature in any jurisdiction.

12.2 Make any gifts or charitable donations.

12.3 Enter into any agreement or other commitment to do any of the things referred to in this Schedule in relation to the Company, Varenne 2, Varenne 3 or any of their respective Affiliates (including, for the avoidance of doubt, any act of (i) the Company in its capacity as shareholder of Varenne 2 or (ii) the Company as party to the Varenne 2 Shareholders' Agreement).

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint Judicaël Mounquenguy, with French nationality, born on 24 May 1982, in Lambaréné, Gabon, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company for an unlimited period of time.

The Meeting further resolves to confirm the mandate of and, to the extent necessary, appoint Massimo Longoni as class A manager of the Company for an unlimited period of time.

As a result the board of managers of the Company will now be composed of:

a. Massimo Longoni as class A manager of the Company; and

b. Judicaël MOUNGUENGY as class B manager of the Company.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to record such amendments to the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de mai,
par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société Varenne Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.459 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) (la «Société»). La Société a été constituée le 24 avril 2015 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

(1) Capital Dynamics Mid-Market Direct III LP, une limited partnership enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro LP014746 et ayant son siège social au 50, Lothian Road, Édimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni («CD»);

(2) Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Transamerica Center, 600, Montgomery Street, 23/F San Francisco, CA, 94111, Etats Unis d'Amérique («PG»);

(3) Pantheon International Participations Plc, une public limited company enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 2147984 auprès de la Beaufort House, ayant son siège social au 51, New North Road, Exeter, Devon, EX4 4EP, Royaume Uni («PIP»);

(4) Pantheon Multi-Strategy Co-Investment Program 2014, L.P. - Global Series, une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Transamerica Center, 600, Montgomery Street, 23/F San Francisco, CA, 94111, Etats Unis d'Amérique («PM»);

(PG, PIP et PM inclus étant "Pantheon", et les parties de (1) à (4) inclus étant chacun un «Associé» et ensemble les «Associés»),

ici représentés par Serge Bernard, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations «ad hoc» données par substitution sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sont dûment représentées à l'Assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la valeur nominale des parts sociales afin de les porter de leur valeur actuelle d'un euro (1 EUR) par part sociale à un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de neuf millions sept cent quarante-trois mille sept cent soixante euros (9.743.760 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de neuf millions sept cent cinquante-six mille deux cent soixante euros (9.756.260 EUR), par la création et l'émission de neuf cent soixante-quatorze millions trois cent soixante-seize mille (974.376.000) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR);

4. Souscription à, intervention et paiement par les Associés de toutes les nouvelles parts sociales susmentionnées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant global (incluant des primes) de dix-neuf millions six cent cinquante mille euros (19.650.000 EUR);

5. Autorisation et approbation de la création de catégories de parts sociales et reclassification de neuf cent soixante-quinze millions six cent vingt-six mille (975.926.000) des parts sociales existantes dans dix catégories distinctes, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), afin que les parts sociales existantes soient reclassées comme suit:

(a) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

(b) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

(c) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie C avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

(d) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie D avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

(e) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

(f) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie F avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

(g) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie G avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

(h) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie H avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

(i) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie I avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et

(j) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie J avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les «Parts Sociales de Catégorie J»),

(ensemble, les «Parts Sociales»);

6. Autorisation et approbation de la refonte des Statuts afin d'y refléter notamment la réduction de valeur nominale, l'augmentation du capital social de la Société, la création de catégories de parts sociales, et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société à ce sujet;

7. Nomination de Judaïcël Mounguenguy, de nationalité française, né le 24 mai 1982 à Lambaréné, Gabon, domicilié au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée; confirmation du mandat de, et, dans la mesure nécessaire, nomination de Massimo Longoni en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée;

8. Autorisation afin de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

9. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer à l'avis de convocation, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée, qui leur a été dûment communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de les porter de leur valeur actuelle d'un euro (1 EUR) par part sociale à un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale. Par suite de la réduction précitée de valeur nominale des parts sociales, le capital social de la Société est désormais composé d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, détenues par chacun des Associés comme suit:

a. quatre cent quatre-vingt mille sept cent soixante-neuf (480.769) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune, sont détenues par CD;

b. quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune, sont détenues par PG;

c. deux cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-trois (257.693) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune, sont détenues par PIP; et

d. quarante et un mille cinq cent trente-huit (41.538) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune, sont détenues par PM.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de neuf millions sept cent quarante-trois mille sept cent soixante euros (9.743.760 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de neuf millions sept cent cinquante-six mille deux cent soixante euros (9.756.260 EUR), par la création et l'émission de neuf cent soixante-quatorze millions trois cent soixante-seize mille (974.376.000) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation de capital et son paiement intégral, comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

CD, ici représentée par Thibaud Herberigs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à la présente Assemblée et déclare expressément: (i) souscrire à trois cent soixante-quatorze millions sept cent soixante mille (374.760.000) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) pour un prix de souscription global de trois millions sept cent quarante-sept mille six cents euros (3.747.600 EUR), et (ii) payer intégralement les trois cent soixante-quatorze millions sept cent soixante mille (374.760.000) parts sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant global (incluant des primes) de sept millions cinq cent cinquante-sept mille six-cent quatre-vingt-douze euros et vingt-neuf centimes d'euro (7.557.692,29 EUR) (l'«Apport en Numéraire 1»).

PG, ici représentée par Thibaud Herberigs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à la présente Assemblée et déclare expressément: (i) souscrire à trois cent soixante-six millions trois cent soixante-cinq mille trois cent soixante-seize (366.365.376) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) pour un prix de souscription global de trois millions six cent soixante-trois mille six cent cinquante-trois euros et soixante-seize centimes d'euro (3.663.653,76 EUR), et (ii) payer intégralement les trois cent soixante-six millions trois cent soixante-cinq mille trois cent soixante-seize (366.365.376) parts sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant global (incluant des primes) de sept millions trois cent quatre-huit mille quatre cent euros et un centime d'euro (7.388.400,01 EUR) (l'«Apport en Numéraire 2»).

PIP, ici représentée par Thibaud Herberigs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à la présente Assemblée et déclare expressément: (i) souscrire à deux cent millions huit cent soixante-et-onze mille trois cent soixante (200.871.360) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) pour un prix de souscription global de deux millions huit cent treize euros et soixante centimes d'euro (2.008.713,60 EUR), et (ii) payer intégralement les deux cent millions huit cent soixante-et-onze mille trois cent soixante (200.871.360) parts sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant global (incluant des primes) de quatre millions cinquante mille neuf cent vingt-trois euros et trois centimes d'euro (4.050.923.03 EUR) (l'«Apport en Numéraire 3»).

PM, ici représentée par Thibaud Herberigs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à la présente Assemblée et déclare expressément: (i) souscrire à trente-deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre (32.379.264) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) pour un prix de souscription global de trois cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-douze euros et soixante-quatre centimes d'euro (323.792,64 EUR), et (ii) payer intégralement les trente-deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre (32.379.264) parts sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant global (incluant des primes) de six cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-sept centimes d'euro (652.984,67 EUR) (l'«Apport en Numéraire 4» et, ensemble à l'Apport en Numéraire 1, à l'Apport en Numéraire 2 et à l'Apport en Numéraire 3, l'«Apport en Numéraire»).

L'Apport en Numéraire d'un montant de dix-neuf millions six cent cinquante mille euros (19.650.000 EUR) de trésorerie disponible payé par les Associés comme indiqué ci-avant est reconnu. La preuve de la paiement de l'Apport en Numéraire a été remise au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage attestant la disponibilité du montant de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Les Associés décident que le montant payé pour les neuf cent soixante-quatorze millions trois cent soixante-seize mille (974.376.000) nouvelles parts sociales sera affecté comme suit:

a. neuf millions sept cent quarante-trois mille sept cent soixante euros (9.743.760 EUR) au capital social de la Société; et

b. neuf millions neuf cent six mille deux cent quarante euros (9.906.240 EUR) (la «Prime d'Emission») au compte prime de la Société.

Il résulte de ce qui précède que le capital social de la société est désormais fixé à neuf millions sept cent cinquante-six mille deux cent soixante euros (9.756.260 EUR), représenté par neuf cent soixante-quinze millions six cent vingt-six mille (975.626.000) parts sociales.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer des catégories de parts sociales et de reclasser les neuf cent soixante-quinze millions six cent vingt-six mille (975.926.000) parts sociales existantes dans dix catégories distinctes, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), comme suit:

- (k) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie A;
 - (l) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie B;
 - (m) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie C;
 - (n) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie D;
 - (o) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie E;
 - (p) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie F;
 - (q) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie G;
 - (r) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie H;
 - (s) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
 - (t) cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) Parts Sociales de Catégorie J,
- ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

L'Assemblée décide en outre que les Parts Sociales seront détenues par les Associés comme l'indique le tableau ci-dessous:

| | | Nombre de Parts Sociales souscrites | | | | |
|---------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | A | B | C | D | E |
| Associé | CD | 480.769 | 41.640.000 | 41.640.000 | 41.640.000 | 41.640.000 |
| | PG | 470.000 | 40.707.264 | 40.707.264 | 40.707.264 | 40.707.264 |
| | PIP | 257.693 | 22.319.040 | 22.319.040 | 22.319.040 | 22.319.040 |
| | PM | 41.538 | 3.597.696 | 3.597.696 | 3.597.696 | 3.597.696 |
| | Total | 1.250.000 | 108.264.000 | 108.264.000 | 108.264.000 | 108.264.000 |

| | | Nombre de Parts Sociales souscrites | | | | |
|---------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | F | G | H | I | J |
| Associé | CD | 41.640.000 | 41.640.000 | 41.640.000 | 41.640.000 | 41.640.000 |
| | PG | 40.707.264 | 40.707.264 | 40.707.264 | 40.707.264 | 40.707.264 |
| | PIP | 22.319.040 | 22.319.040 | 22.319.040 | 22.319.040 | 22.319.040 |
| | PM | 3.597.696 | 3.597.696 | 3.597.696 | 3.597.696 | 3.597.696 |
| | Total | 108.264.000 | 108.264.000 | 108.264.000 | 108.264.000 | 108.264.000 |

Enfin, l'Assemblée décide d'affecter la Prime d'Emission existante aux Parts Sociales nouvellement créées, comme suit:

| | | Prime d'Emission reliée à chaque catégorie de Parts Sociales (EUR) | | | | |
|---------|-------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | A | B | C | D | E |
| Associé | CD | 0 | 423.343,57 | 423.343,59 | 423.343,59 | 423.343,59 |
| | PG | 0 | 413.860,73 | 413.860,69 | 413.860,69 | 413.860,69 |
| | PIP | 0 | 226.912,15 | 226.912,16 | 226.912,16 | 226.912,16 |
| | PM | 0 | 36.576,91 | 36.579,89 | 36.579,89 | 36.579,89 |
| | Total | 0 | 1.100.693,36 | 1.100.693,33 | 1.100.693,33 | 1.100.693,33 |

| | | Prime d'Emission reliée à chaque catégorie de Parts Sociales (EUR) | | | | |
|---------|-------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | F | G | H | I | J |
| Associé | CD | 423.343,59 | 423.343,59 | 423.343,59 | 423.343,59 | 423.343,59 |
| | PG | 413.860,69 | 413.860,69 | 413.860,69 | 413.860,69 | 413.860,69 |
| | PIP | 226.912,16 | 226.912,16 | 226.912,16 | 226.912,16 | 226.912,16 |
| | PM | 36.579,89 | 36.579,89 | 36.579,89 | 36.579,89 | 36.579,89 |
| | Total | 1.100.693,33 | 1.100.693,33 | 1.100.693,33 | 1.100.693,33 | 1.100.693,33 |

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et remanier les Statuts afin d'y refléter notamment la réduction de valeur nominale des parts sociales, l'augmentation du capital social de la Société, la création de catégories de parts sociales et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts à ce sujet et que les Statuts seront désormais rédigés comme suit:

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) tout montant de réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission et de prime d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) comme librement déterminé par le Conseil de Gérance et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler dans la mesure du possible, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission et de compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres inclus)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Capital Dynamics désigne Capital Dynamics Mid-Market Direct III LP;

Président a le sens qui lui est donné à l'article 15;

Gérant(s) de Catégorie A a le sens qui lui est donné à l'article 15;

Gérant(s) de Catégorie B a le sens qui lui est donné à l'article 15;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne Varenne Luxembourg S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui est donné à l'article 25;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société;

Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui est donné à l'article 27;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Pantheon désigne chacun de Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., Pantheon International Participations Plc of Beaufort House et Pantheon Multi-Strategy Co-Investment Program 2014, L.P.;

Pacte Pertinent désigne tout pacte d'actionnaires, accord de partenariat ou tout autre contrat similaire établissant notamment les droits et les obligations des Actionnaires envers la Société, qui peut être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société, tel que modifié de temps à autre (incluant, mais sans s'y limiter, tout pacte d'actionnaire pouvant être conclu de temps à autre par la Société, Capital Dynamics et Pantheon, tel que modifié);

Questions Réservées a le sens qui lui est donné à l'annexe 1;

Secrétaire a le sens qui lui est donné à l'article 17;

Associés désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée; Autorisation Spéciale désigne, en ce qui concerne:

- (a) une résolution de l'Assemblée Générale, les Associés détenant au moins 90% du montant investi dans la Société; et
- (b) lorsque le contexte l'exige, une résolution du Conseil de Gérance ou autre, une résolution approuvée par les Associés détenant au moins 90% du montant investi dans la Société;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds - y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances -- à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Varenne Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Luxembourg, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance.

Chapitre III. - Capital social et parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions sept cent cinquante-six mille deux cent soixante euros (EUR 9.756.260) divisé en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;

- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie C avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie C») intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie D avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie F avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie G avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie H avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie I avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées; et
- cent huit millions deux cent soixante-quatre mille (108.264.000) parts sociales de catégorie J avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts, de tout Pacte Pertinent ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

L'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles Parts Sociales par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature ou sous une autre forme, selon les modalités et conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales et qui sont à comptabiliser dans le compte «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» de la Société. Le montant inscrit dans ce compte peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la Réserve Légale.

Art. 7. Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent uniquement être cédées sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent et conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 8. La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Art. 9. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 27 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 10. Chaque Part Sociale confère une (1) voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Art. 11. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une (1) ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;

(viii) Parts Sociales de Catégorie C; et

(ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance, et la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent, le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une (1) ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

Art. 13. La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

Art. 14. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Chapitre IV. Gérants

Art. 15. Les dispositions de l'Article 15 sont sujettes à tout Pacte Pertinent.

15.1 Gérance

La Société est gérée par deux (2) Gérants, dont

(a) un Gérant sera nommé, révoqué ou remplacé à la nomination de Capital Dynamics (le «Gérant de Catégorie A»); et

(b) un Gérant sera nommé, révoqué ou remplacé à la nomination de Pantheon (le «Gérant de Catégorie B»).

Capital Dynamics sera habilitée, à tout moment, à désigner par notification écrite à la Société un candidat à la nomination ou au remplacement du Gérant de Catégorie A.

Pantheon sera habilitée, à tout moment, à désigner par notification écrite à la Société un candidat à la nomination ou au remplacement du Gérant de Catégorie B.

Les Gérants constituent ensemble un Conseil de Gérance. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Associés voteront lors d'une Assemblée Générale afin de mettre à effet la nomination ou le remplacement des candidats ainsi désignés.

Une majorité des Gérants sera constituée à tout moment d'individus résidant au Luxembourg. Les Gérants se comporteront à tout moment en conformité avec les devoirs leur incombant conformément à la loi applicable, indifféremment du fait d'avoir été ou non nommés suite à la désignation d'une personne spécifique.

Toute nomination ou révocation prendra effet, sauf intention contraire manifeste, à la date où il est décidé par écrit par une Assemblée Générale ou, le cas échéant, à toute autre date effective telle que convenue.

15.2 Réunions du Conseil de Gérance

Un président pro tempore du Conseil de Gérance (le «Président») peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Un avis de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins deux Jours Ouvrés avant ladite réunion. L'avis sera accompagné d'un ordre du jour fixant les sujets à statuer lors de la réunion, de façon aussi détaillée que possible. En outre, si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et conviennent à l'unanimité d'établir l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-avant.

Tout membre du Conseil de Gérance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Gérance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil de Gérance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le quorum pour l'expédition des affaires à des réunions du Conseil de Gérance sera de deux Gérants, présents en personne ou représentés lors des réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, comme en témoignera une procuration valide en ce sens, à la réunion au Luxembourg. Si un quorum de présence n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de Gérance, au moment où les affaires sont étudiées, aucune résolution ne sera prise. Tout Gérant peut exiger que la réunion soit reprise.

Sous réserve des Questions Réservées et de toute disposition contraire e ces Statuts ou de tout Pacte Pertinent, toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront sujettes à l'approbation d'une majorité des Gérants.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. Toute résolution prise par voie circulaire est considérée comme étant adoptée au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

15.3 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

Aucune action ou résolution portant sur les Questions Réservées ne sera entreprise par le Conseil de Gérance (en supposant que le Conseil de Gérance aurait le pouvoir de mettre en oeuvre ou d'appliquer de telles actions ou résolutions) ou par tout Gérant sans Autorisation Spéciale.

15.4 Délégation de pouvoirs

Sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent, le Conseil de Gérance peut nommer un (1) ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent, le Conseil de Gérance est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

15.5 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes des deux (2) Gérants.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.6 Blocage

Sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent, si à tout moment une résolution concernant une question qui est considérée de bonne foi par l'Associé qui procure la proposition de telle résolution comme étant d'importance matérielle à la Société et qui a été dûment proposée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'une Assemblée Générale des Associés, selon le cas, n'a pas été prise à l'unanimité lors de telle réunion du Conseil de Gérance ou Assemblée Générale des Associés, la résolution sera soumise à nouveau au Conseil de Gérance ou, selon le cas, aux Associés pour leur nouvelle considération lors d'une réunion ou Assemblée qui se tiendra au plus tard vingt (20) Jours Ouvrés après la date de la réunion ou de l'Assemblée Générale lors de laquelle elle a été proposée pour la première fois. Lors de la deuxième réunion du Conseil de Gérance ou Assemblée Générale, le Conseil de Gérance ou, selon le cas, les Associés oeuvreront à résoudre la question qui fait l'objet de telle résolution ou conviendront à ce que telle résolution soit retirée.

Art. 16. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de tout Pacte Pertinent, un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales des Associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil de Gérance (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une (1) ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Chapitre V. - Associés

Art. 18. Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par tout Pacte Pertinent, les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

Art. 19. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la municipalité dans laquelle la Société a son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Art. 20. Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un (1) ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Les dispositions de l'Article 20 sont sujettes à tout Pacte Pertinent.

Art. 21. Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément à tout Pacte Pertinent, aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Les dispositions de l'Article 21 sont sujettes à tout Pacte Pertinent.

Art. 22. Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

Art. 23. Les résolutions de l'Assemblée Générale - en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas - sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale -- convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts - sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Les dispositions de l'Article 23 sont sujettes à tout Pacte Pertinent.

Art. 24. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par les deux (2) Gérants agissant conjointement.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 25. L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, hormis pour le premier exercice, lequel commence à la date de constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quinze (l'«Exercice Social»).

Art. 26. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 27. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables, de la prime d'émission ou de la prime d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et la prime d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié (1/2) des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 29. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence:

(c) aux dispositions de tout Pacte Pertinent, à condition que tel Pacte Pertinent se conformera au Droit applicable, notamment à la Loi sur les Sociétés; et

(d) dans la mesure où elles ne sont pas prévues dans tout Pacte d'Actionnaires, aux dispositions du Droit, notamment de la Loi sur les Sociétés.

Sous réserve du Droit, en cas de divergences entre tout Pacte Pertinent et les Statuts, le Pacte Pertinent fera foi.

Annexe 1. Questions réservées

Les questions énoncées dans cette Annexe sont sujettes aux provisions de tout Pacte Pertinent.

1. Capital Social.

1.1 Proposer ou permettre la proposition de toute modification de son capital social (en ce compris toute augmentation ou réduction) ou les droits attachés à ses parts sociales ou renoncer à tout droit de recevoir des paiements portant sur ses parts sociales émises et partiellement payées.

1.2 Créer, attribuer, émettre, acheter, racheter tout capital social ou d'emprunt ou accorder ou consentir à accorder des options ou de bons pour l'émission de tout capital social ou d'emprunt ou émettre des sûretés convertibles en parts sociales, ou établir ou modifier tout programme d'incitation pour employés, sauf disposition contraire dans tout Pacte Pertinent.

1.3 Renoncer à ou modifier ou, sauf disposition contraire dans tout Pacte Pertinent, exercer tout droit préférentiel en relation avec les participations détenues par la Société dans Varenne 2.

1.4 Exercer, renoncer à ou modifier tout droit préférentiel en relation avec les Investissements dans la Société.

2. Statuts. Proposer ou permettre de la proposition de toute modification des Statuts ou des Statuts de Varenne.

3. Distributions. Proposer ou payer toute dividende ou proposer ou réaliser toute autre distribution, sauf en relation avec un Désinvestissement.

4. Transactions.

4.1 Sauf disposition contraire dans tout Pacte Pertinent, souscrire à ou autrement acquérir ou céder toute participation dans le capital social ou instruments convertibles en ou échangeables contre du capital social dans toute autre société ou personne morale.

4.2 Acquérir ou céder la totalité ou d'une partie de l'engagement de toute autre personne ou céder la totalité ou une partie de son engagement ou fusionner (ou fusionner toute partie de ses activités) avec toute personne ou proposer de faire ainsi.

4.3 Approuver toute question exigeant l'approbation de la Société conformément au Pacte d'Actionnaires de Varenne 2.

5. Liquidation.

5.1 Toute demande d'être déclaré en faillite ou pour la suspension des paiements de la Société.

5.2 La prise de toute résolution pour une liquidation ou de liquider techniquement la Société par la cession de tous ou de l'essentiel de ses actifs.

6. Changement des Activités.

6.1 Faire tout changement matériel à la nature de ses activités ou à la juridiction où elle est gérée et contrôlée.

6.2 Modifier la dénomination de la Société ou certaines de ses appellations commerciales ou l'enregistrement de certains de ses noms de domaine.

6.3 Etablir toute nouvelle filière, agence, établissement ou activité commercial(e), ou fermer toute telle filière, agence, établissement ou activité commercial(e).

6.4 Accomplir tout acte ou toute chose en dehors du cours normal des activités qu'elle effectue.

7. Financier.

7.1 Faire tout changement:

(a) Aux réviseurs d'entreprise de la Société (le cas échéant);

(b) A la date comptable de référence de la Société;

(c) Aux politiques comptables, aux bases et méthodes établies dans les comptes annuels et rapport des comptables (à l'exception de ce qui est exigé par la loi);

7.2 Créer toute sûreté sur, accepter toutes restrictions ou charges sur, ou accorder des gages ou hypothèques ou droits d'usufruit ou toute autre sûreté sur, les actifs de la Société.

7.3 Emettre tout titre de créance ou instrument financier similaire, encourir des dettes et/ou conclure arrangements financiers ou tout autre prêt.

7.4 Donner des indemnités ou garanties.

7.5 Faire des demandes, abandons, renonciations, choix ou consentements de nature matérielle pour des raisons fiscales.

8. Conseil de Gérance.

8.1 Sauf disposition contraire dans tout Pacte Pertinent, permettre la nomination (et déterminer la rémunération et les conditions d'engagement) de toute personne en tant que membre du Conseil de Gérance (autre le Gérant Capital Dynamics

et le Gérant ou administrateur Pantheon) (autre Groupe Electa S.A.) ou révoquer tout membre du Conseil de Gérance ou administrateur.

8.2 Etablir tout comité du Conseil de Gérance.

9. Litiges. Mener (en tant que partie demanderesse ou défenderesse) ou régler tout litige, sauf pour le recouvrement de dettes survenues dans le cadre normal de ses activités.

10. Contrats.

10.1 Conclure ou modifier toute transaction ou tout contrat outre le Pacte d'Actionnaires de Varenne 2 et le contrat d'administration avec Groupe Electa S.A. (et, afin d'éviter tout doute, comprenant tout contrat ou arrangement entre tout Associé et ses Affiliés en relation avec la transaction).

10.2 Conclure toute transaction ou effectuer tout paiement qui ne respecte pas le principe de pleine concurrence au profit de la Société.

10.3 Conclure ou modifier tout contrat de partenariat, pacte d'actionnaires, accord de co-entreprise ou de consortium (en ce compris, le Pacte d'Actionnaires de Varenne 2) ou contrat d'acquisition ou de cession.

11. Assurance. Faire tout changement matériel au niveau, à la couverture ou à l'étendue de l'assurance de la Société (en ce compris, toute assurance D&O).

12. Divers.

12.1 Faire des contributions politiques de quelque nature que ce soit dans toute juridiction.

12.2 Faire des dons ou des dons de bienfaisance.

12.3 Conclure tout contrat ou autre engagement de faire toute chose mentionnée dans cette Annexe en relation avec la Société, Varenne 2 ou Varenne 3 ou leurs Affiliés respectifs (en ce compris, afin d'éviter tout doute, tout acte (i) de la Société en tant qu'actionnaire de Varenne 2 et (ii) de la Société en tant que partie au Pacte d'Actionnaires de Varenne 2).

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Judicaël Mounquenguy, de nationalité française, né le 24 mai 1982 à Lambaréné, Gabon, domicilié professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

L'Assemblée décide en outre de confirmer le mandat de, et, dans la mesure nécessaire, nommer Massimo Longoni en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Par suite de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

c. Massimo Longoni en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

d. Judicaël Mounquenguy en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements indiqués ci-dessus, et donne le pouvoir et autorise n'importe lequel des gérants de la Société et n'importe lequel des avocats ou employés de King & Wood Mallesons de procéder sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société des modifications nécessaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à l'année et le jour écrits en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015086789/1368.

(150098434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 juin 2015 à 10 heures au siège social de la société

Sont présents:

Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur

Monsieur Henri REITER, administrateur

Madame Annette SCHROEDER, administrateur

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER.

Tous les membres du Conseil d'Administration se considèrent comme valablement convoqués et Monsieur le Président constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer valablement.

Le Président expose que:

- La Société entend fusionner avec BUXAN S.A. dont le siège social est situé 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg, société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B0027303 (ci-après «Société Absorbée») par absorption.

- La Société détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée. Par la fusion, la Société Absorbée transfèrera l'intégralité de ses avoirs et engagements à la Société et cessera d'exister de plein droit.

- La Fusion sera réglée suivant les termes du projet de fusion ci-attaché (ci-après le Projet de Fusion).

- A partir du 1^{er} janvier 2015, toutes les opérations de la société absorbée sont à considérer du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société absorbante. La fusion se réalisera par l'apport à la société absorbante de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée sur base de la situation comptable au 31 décembre 2014. La fusion prendra effet entre la société absorbée et la société absorbante un mois après la date de publication au Mémorial du projet commun de fusion.

- La Fusion sera approuvée par décision concordante des conseils d'administration des sociétés fusionnantes à intervenir au plus tôt un mois après la date de publication au Mémorial C du Projet de Fusion. La date retenue pour les décisions concordantes des conseils d'administration des sociétés fusionnantes sera la Date d'Effet de la Fusion.

Ordre du jour

1. Confirmation que la Fusion sera opérée conformément aux dispositions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), étant donné que La Société détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée.

2. Approbation de la Fusion.

3. Approbation du Projet de Fusion et de son exécution par acte notarié.

4. Procuration à Monsieur Henri Reiter, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec plein pouvoir de substitution, afin de représenter la Société aux fins d'exécution du Projet de Fusion par acte notarié.

Après délibération et revue des documents suivants (annexés aux présentes résolutions):

- statuts de la Société Absorbée et de la Société;

- registres des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société;

- situations financières au 31 décembre 2014 de la Société Absorbée et de la Société;

le Conseil prend à l'unanimité les résolutions suivantes qu'il estime être dans l'intérêt de la Société:

Résolution 1

Le Conseil confirme que la Fusion sera opérée conformément aux dispositions des articles 278 et suivants de la Loi.

Résolution 2

Le Conseil approuve la Fusion.

Résolution 3

Le Conseil approuve le Projet de Fusion et son exécution par acte notarié tels que présenté ci-après

PROJET DE FUSION

1) Sociétés fusionnantes:

- «Yazoo Investment S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0148532, en tant que société absorbante (ci-après appelée: «la société absorbante»);

- «Buxan S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg, société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B0027303 (ci-après «Société Absorbée»)

2) La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée de sorte que la Fusion peut dès lors être opérée conformément aux dispositions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi).

3) La Fusion repose sur les comptes des Sociétés Fusionnantes arrêtés au 31 mai 2015 et dûment approuvés.

4) Un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la Société Absorbée transmettra de manière universelle et sans limitation ni restriction tous les Avoirs et Engagements à la Société Absorbante, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi. Les Avoirs et Engagements ainsi transférés sont évalués suivant un état financier annexé aux décisions des conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes.

5) A la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et toutes ses actions émises seront annulées.

6) A partir du 1^{er} janvier 2015, toutes les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

7) La Société Absorbante détenant cent pour-cent (100%) des actions émises de la Société Absorbée et que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies, une approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes n'est pas requise.

8) Les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi, seront disponibles au moins un mois avant la Date d'Effet pour inspection par les actionnaires de la Société Absorbante au siège social des Sociétés Fusionnantes.

9) Les actionnaires de la Société Absorbante qui détiennent au moins cinq pour-cent (5%) des actions émises de la Société Absorbante sont autorisés, pendant le mois qui précède la Date d'Effet, d'exiger la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur la Fusion.

10) Aucun privilège particulier n'a été accordé aux membres du conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes.

11) La Société Absorbante n'ayant pas d'employés, la Fusion restera sans conséquence sur l'emploi.

12) La Fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:

a. La Société Absorbante reprend les actifs transférés par la Société Absorbée en l'état dans lequel ils se trouvent à la Date d'Effet. La Société Absorbante ne peut émettre aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre la Société Absorbée.

b. La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante l'existence de toutes les créances figurant au bilan, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.

c. A partir de la Date d'Effet, la Société Absorbante payera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires dont la Société Absorbante est ou pourra devenir redevable, eu égard à la propriété des actifs transférés.

d. La Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations et contrats de la Société Absorbée.

e. La Société Absorbante reprend en particulier l'intégralité des contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée. La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci à ses propres risques.

f. Les droits et actions attachés aux actifs transférés par la Société Absorbée seront transférés avec l'intégralité des sûretés réelles et personnelles à la Société Absorbante. La Société Absorbante sera de ce fait subrogée, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée, et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tous les débiteurs.

g. La Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations de la Société Absorbée, et en particulier, la Société Absorbante sera redevable des intérêts et du capital de toutes dettes et obligations de la Société Absorbée.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée prévue par la Loi.

14) La Société Absorbante peut accomplir toutes formalités, y compris les publications prévues par la Loi, utiles ou nécessaires à l'entrée en vigueur de la Fusion ou servant la transmission des actifs et passifs. Si prévu par la Loi, ou lorsque cela peut servir, la transmission des actifs et passifs, les actes translatifs seront accomplis par les Sociétés Fusionnantes afin de garantir la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbante vers la Société Absorbée.

15) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 1. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi et notamment sous son paragraphe a).

16) Les Sociétés Fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

17) Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

Résolution 4

Le Conseil donne procuration à Monsieur Henri Reiter, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec plein pouvoir de substitution, afin de représenter la Société aux fins d'exécution du Projet de Fusion par acte notarié.

Annexes:

1. statuts de la Société Absorbée et de la Société;
2. registres des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société;
3. situations financières au 31 décembre 2014 de la Société Absorbée et de la Société;

Annette Schroeder / Jacques RECKINGER / Henri Reiten
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015086821/119.

(150098293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

International Corporate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 15, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.355.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May,

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Has assembled

the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of INTERNATIONAL CORPORATE PARTICIPATIONS S.A., a public limited company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, with registered office hitherto at L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois, registered with the Registry of Commerce and Companies (registre de commerce et des sociétés) of Luxembourg under number B 143.355, duly incorporated through a notarial deed by Maître Karine REUTER, notary then residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 December 2008, as published in the official gazette 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations' C'number 3017 on 24 December 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties, acting in their capacities as stated in the attendance list, have required the officiating notary to attest the minutes of this General Meeting as follows:

The General Meeting was opened with Mr. Rolf SORG, professionally residing at L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Mr. Andreas SCHUTH, professionally residing at L-2146 LUXEMBOURG, 55-57, rue de Merl.

The meeting elected Mr. Michael LEINEN, professionally residing at L- 5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss as Scrutineer.

The officers of the General Meeting having thus been nominated, the Chairman set out and the General Meeting stated that:

I. The present or represented Shareholders of the Company as well as the number of shares held by each of them are shown in an attendance list. This attendance list and, as applicable, any powers of attorneys, signed ne varietur by the appearing persons and the officiating notary, shall remain annexed to the present meeting minutes.

II. It appears from the attendance list that all three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, representing the entire (100%) share capital of the Company, which amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), are represented at this meeting;

III. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the General Meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities, in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"). The General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda;

IV. The Shareholders wish to transfer the Company's registered office to the municipality of Schengen, Grand Duchy of Luxembourg; the Shareholders further wish to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") accordingly.

The agenda is as follows:

1. Approval by the Shareholders of the Company of the transfer of the Company's registered office from Luxembourg-City to Schengen, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Amendment and Restatement of Article 2, 1st sentence of the Articles accordingly, which shall henceforth have the following content:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schengen, Grand Duchy of Luxembourg.”

3. Miscellaneous.

The following resolutions were passed in accordance with the provisions of the Law and the Company's Articles:

Resolution re agenda items 1 and 2

The Shareholders resolve to transfer of the Company's registered office from Luxembourg to L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss, with immediate effect,

and to amend and restate the 1st sentence of article 2 of the Articles accordingly, which shall henceforth have the following content:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schengen, Grand Duchy of Luxembourg.”

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée») (les «Actionnaires») de la société anonyme INTERNATIONAL CORPORATE PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège social jusqu'au présent à L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.355, constituée en date du 1^{er} décembre 2008 suivant acte de Maître Karine REUTER, notaire de résidence à l'époque à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 décembre 2008, n°3.017 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

Les parties comparants, agissants dans leurs capacités comme mentionné dans une liste de présence ci-joint, prient le notaire actant d'acter le procès-verbal de l'Assemblée comme suit:

L'assemblée est présidée par M. Rolf SORG, demeurant professionnellement à L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss.

Le Président désigne comme secrétaire M. Andreas SCHUTH, demeurant professionnellement à L-2146 LUXEMBOURG, 55-57, rue de Merl.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michael LEINEN, demeurant professionnellement à L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss.

Le Président expose et l'assemblée constate:

i. Que les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ii. Qu'il résulte de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social (100%) de la Société du trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée;

iii. Que les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et par ailleurs déclarent avoir renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation, en accord avec la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"). L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer et décider selon l'ordre du jour ci-après.

iv. Que les Actionnaires souhaitent de transférer le siège social de la Société à la municipalité de Schengen, Grand-Duché de Luxembourg. Conformément, les Actionnaires souhaitent de modifier et refondre les statuts (les «Statuts») de la Société.

L'ordre du jour est donc comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-Ville à Schengen, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Conformément, modification et refonte de la première phrase de l'article deux des Statuts de la Société, qui aurait désormais la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Schengen, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Résolution concernant les points 1 et 2 de l'ordre du jour

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-Ville à L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss, avec effet immédiat,

Et de modifier et refondre la première phrase de l'article deux des Statuts de la Société, qui aurait désormais la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Schengen, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et sans aucune intervention d'un Actionnaire présent ou représenté, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte notarié, sont estimés à environ EUR 1200.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite aux comparants, ces derniers ont signé avec nous, notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. SORG, A. SCHUTH, M. LEINEN et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mai 2015. 2LAC/2015/11598. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085503/127.

(150097939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

I.I.C. International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.229.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015085474/11.

(150097343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.
